

Délibération N° DL2023_226

Objet - Installation conseiller titulaire de la commune de Caraman

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDZYSYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
FAURE GIRARDIN	Christel	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

S'LO

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, de la démission de Monsieur François CALMEIN au poste de conseiller communautaire de la commune de Caraman en date du 06 novembre, dont Monsieur le Président a accusé réception en date du 07 novembre 2023.

Monsieur le Président rappelle la parité lors du remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire issu d'une commune de 1 000 habitants et plus :

« L'article L. 273-10 du Code électoral prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller communautaire, son siège est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application de la parité, « le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune »

À la suite de ces éléments, Monsieur le Président informe le conseil communautaire, que les candidats de même sexe élus conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire :

- Monsieur Nicolas GOURY : a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 09/11/2023
- Monsieur Philippe ALBIGOT : a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 09/11/2023
- Monsieur André COULOUMIES : a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 09/11/2023
- Monsieur Fabien MURCIA : a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 09/11/2023
- Monsieur Franck MOREL : a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 09/11/2023
- Monsieur Daniel LASMAN

Monsieur le Président ayant accusé réception, des démissions de Messieurs GOURY, ALBIGOT, COULOUMIES, MURCIA, MOREL en date du 13 novembre 2023.

Monsieur Le Président procède à l'installation de :

- Monsieur Daniel LASMAN

En qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Caraman.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,

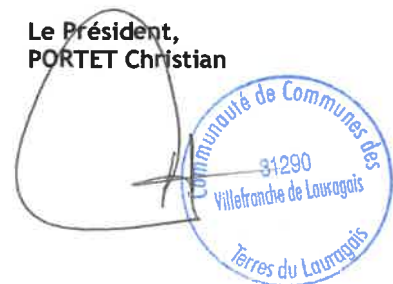
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Daniel LASMAN en qualité de conseiller communautaire titulaire pour la commune de Caraman
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYESSES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_227

Objet - Installation d'un membre titulaire CLECT - GARDOUCH

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	LABATUT	David	RIAL	Guithem
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
FAURE GIRARDIN	Christel	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, de la démission de Madame Nadège FERRERO à ses fonctions de conseillère municipale de la commune de GARDOUCH.

Compte tenu de la fin de son mandat, le poste de titulaire CLECT qu'occupait Madame FERRERO est en ce sens à ce jour vacant,

Monsieur le Président rappelle l'article 1609 nonies C, les délibération, DL2020_132 portant création et détermination de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et notamment la délibération DL2020_149 « Désignation des membres de la CLECT ».

Par délibération 2023-052-Z du 7 novembre 2023 le conseil municipal de la commune de Gardouch a désigné Madame Virginie MIR au poste de titulaire CLECT représentant la commune de GARDOUCH, en remplacement de Madame FERRERO

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

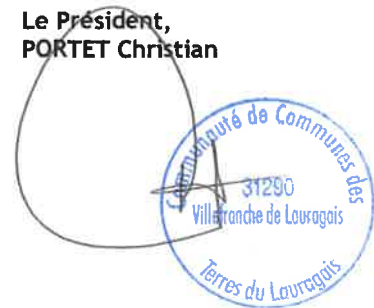
- De **PROCLAMER** Madame Virginie MIR membre titulaire de la CLECT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GLEYES Lison**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_228

Objet - Installation d'un membre à la commission Action Sociale

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
FAURE GIRARDIN	Christel	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

S'LO

Monsieur le Président, rappelle l'installation de Madame Alexandra MAZAS CANDEIL en remplacement de Madame Lina PIC NARDESE en date du 24 octobre 2023 en tant que conseiller communautaire de la commune de Villefranche de Lauragais.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Madame PIC NARDESE Lina conseillère communautaire de la commune de Villefranche étant membre de la commission action sociale. Du fait de sa démission en date du 22 septembre 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que la désignation soit effectuée à main levée.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement dans cette commission. Se portent candidats :

- Madame MAZAS CANDEIL Alexandra

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **De PROCLAMER** le conseiller communautaire suivant élu membre de la commission Action Sociale :
* Madame Alexandra MAZAS CANDEIL
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_229

Objet - Installation d'un membre à la commission Petite Enfance (Crèche - RAM - LAEP)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
FAURE GIRARDIN	Christel	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 8

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président, rappelle l'installation de Madame Alexandra MAZAS CANDEIL en remplacement de Madame Lina PIC NARDESE en date du 24 octobre 2023 en tant que conseiller communautaire de la commune de Villefranche de Lauragais.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Madame PIC NARDESE Lina conseillère communautaire de la commune de Villefranche étant membre de la commission petite enfance. Du fait de sa démission en date du 22 septembre 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que la désignation soit effectuée à main levée.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement dans cette commission. Se portent candidats :

- Madame MAZAS CANDEIL Alexandra

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder au vote.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **PROCLAMER** le conseiller communautaire suivant élu membre de la commission Petite Enfance :
 - * Madame Alexandra MAZAS CANDEIL
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GLEYES Lison**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_230
Objet - Installation d'un membre à la commission Enfance jeunesse sport et vie associative (ALAE - ALSH - Vie associative - MAJ - ALAC)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
FAURE GIRARDIN	Christel	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président, rappelle l'installation de Madame Alexandra MAZAS CANDEIL en remplacement de Madame Lina PIC NARDESE en date du 24 octobre 2023., en tant que conseiller communautaire de la commune de Villefranche de Lauragais.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Madame PIC NARDESE Lina conseillère communautaire de la commune de Villefranche étant membre de la commission jeunesse sport et vie associative. Du fait de sa démission en date du 22 septembre 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que la désignation soit effectuée à main levée.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement dans cette commission.
Se portent candidats :

- Madame MAZAS CANDEIL Alexandra

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De PROCLAMER** le conseiller communautaire suivant élu membre de la commission Enfance jeunesse sport et vie associative :
* Madame Alexandra MAZAS CANDEIL
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2023_231

Objet - Débat sur les zones d'accélération des Energies Renouvelable (ZA ENR)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PEDRERO	Roger
ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PERA	Annie
BARTHES	Serge	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CASSAN	Jean-Clément	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	LASMAN	Daniel	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TOUJA	Michel
CESSÉS	Evelyne	METIFEU	Marc	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MILHES	Marius		
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno		
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYSET	Maryse		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	OBIS	Eliane		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
BARRAU	Valery	LEBRUN	Guillaume	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOMBAIL	Jean-Pierre	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CALMETTES	Francis	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	PALLEJA	Patrick		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
FAURE GIRARDIN	Christel	POUS	Thierry		
FIGNES	Jean-Claude	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 55

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 8

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 70

Monsieur le président rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite loi « APER », qui vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire français.

Dans le cadre de cette loi, il est demandé à toutes les communes de définir sur leur territoire des « zones d'accélération » (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération portent sur l'ensemble des filières d'énergies renouvelables à savoir : photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse...

Si la transmission de ces zones par les communes au référent préfectoral était initialement fixée à fin 2023, une transmission d'ici le 31 janvier 2024 sera tolérée permettant de produire des propositions de « qualité », après débat obligatoire à l'échelle de l'intercommunalité et une concertation simple avec les habitants.

La communauté de communes organise donc en séance du 28 novembre 2023 ce débat avec les élus communautaires sur la cohérence des propositions de ZAENR avec le projet de territoire.

Monsieur le président rappelle les temps d'information et d'échange qui ont été proposés aux élus et notamment le Webinaire du 9 novembre 2023 organisé à l'échelle départementale par la Direction départementale de haute Garonne et le Webinaire du 21 novembre 2023 organisé par la communauté de communes et en partenariat avec le PETR du pays Lauragais et la Direction départementale des Territoires de Haute-Garonne.

Il en ressort du débat les éléments suivants :

- Le travail de zonage à réaliser par les communes s'inscrit pleinement dans le cadre des réflexions engagées par la communauté de communes pour l'élaboration d'une charte des Energies Renouvelable sur le territoire. Cette charte étant encore en cours d'élaboration des évolutions pourraient intervenir par la suite. A noter cependant que l'enjeu prioritaire au niveau local consiste à répondre aux engagements de la Région en devenant territoire à énergie positive (TEPOS). Autrement dit, il convient de couvrir les besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables locales, ce qui correspond à l'échelle de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais à une réduction des consommations de 170 GWh et une augmentation de la production d'énergies renouvelables de 80 GWh d'ici 2030.
-
- Considérant que les zonages à réaliser portent sur l'ensemble des filières d'énergies renouvelables à savoir : photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse... Il convient prioritairement de repérer :
 - o Repérer les projets existants et en cours sur la commune sur l'ensemble des filières
 - o Zoner de manière large (macro) dans les domaines du photovoltaïque en toiture et de la géothermie ; en intégrant éventuellement l'ensemble du territoire de la commune dans ces zones
 - o Cibler les zones suivantes :
 - o Les friches industrielles
 - o Les délaissés routiers et autoroutiers
 - o Les toitures de bâtiments publics
 - o Les parkings publics
 - o Les bâtiments agricoles
 - o Les Zones d'activité (foncier ZAE)
 - o Les anciennes carrières ou décharges
 - o Les anciens terrains de foot ou tennis
- Concernant les habitations et bâtiments privés qui pourraient être inclus dans les zonages, il est important de préciser que le zonage proposé ne sera qu'indicatif et ne confère aucune obligation aux propriétaires de porter des projets dans ce domaine en revanche et si les porteurs de projets sont inclus dans ces zones cela leur confèrera des avantages

- Au-delà des interdictions de zonages repérées dans la loi, une vigilance particulière sera portée quant au positionnement d'ENR
 - Sur les plans d'eau
 - Au sein d'Espaces Naturels Protégés - forestiers et Classés
 - Sur les surfaces agricoles

- Concernant les modalités de concertation avec les habitants, et compte tenu du temps imparti, Il convient prioritairement de les informer de la démarche via les outils de communication de la commune (journal communal/ site internet / affichage et autre mode de communication) et de permettre aux habitants la possibilité de s'exprimer et retour sur ce sujet et sur la proposition de zonage de la commune à minima via l'ouverture d'un registre. La communauté propose à titre indicatif une base de texte pour la concertation avec les habitants que chaque commune pourra enrichir à sa guise.

- Concernant le modèle de délibération à prendre par les communes et comme échangé lors du webinaire du 21 novembre, il est proposé de suivre le modèle transmis par la DDT 31 le 17 novembre,

Monsieur le président demande aux membres du conseil communautaire de prendre acte du débat tenu au sein du conseil communautaire du 28 novembre 2023

Le Conseil de Communauté,
Oùï l'exposé de Monsieur le Président,


- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat concernant les zones d'accélération des Energies Renouvelable (ZA ENR)
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_232

Objet - Délibération pour la convention de partenariat année 2 en faveur du covoiturage du quotidien dans le cadre du programme CEE « Acteurs et Collectivités engagés pour l'écomobilité »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PEDRERO	Roger
ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PERA	Annie
BARTHES	Serge	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CASSAN	Jean-Clément	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	LASMAN	Daniel	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TOUJA	Michel
CESSÉS	Evelyne	METIFEU	Marc	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MILHES	Marius		
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno		
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYSET	Maryse		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	OBIS	Eliane		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
BARRAU	Valéry	LEBRUN	Guillaume	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOMBAIL	Jean-Pierre	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CALMETTES	Francis	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	PALLEJA	Patrick		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
FAURE GIRARDIN	Christel	POUS	Thierry		
FIGNES	Jean-Claude	RIAL	Guithem		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 55

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 8

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 70

Monsieur le Président rappelle que la collectivité s'est engagée dans le programme ACOTE qui consiste en l'expérimentation de lignes de covoiturage.

Monsieur le Président rappelle que le programme ACOTE consiste en la mise en place de lignes de covoitages fonctionnant comme des lignes de bus c'est-à-dire avec un tracé et des arrêts bien définis, il précise que 10 lignes qui sont actuellement expérimentées sur le territoire.

Monsieur le Président ajoute qu'afin de poursuivre la phase d'expérimentation de ces lignes en Année 2, soit de novembre 2023 jusqu'en avril 2024, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de partenariat avec le groupement d'acteurs qui porte le programme ACOTE :

- Certinergy & solutions
- ANPP
- La roue verte

Cette convention vise à définir le périmètre de l'accompagnement du groupement d'acteurs prévu par le programme et à définir les modalités administratives d'exploitation des lignes de covoiturage ainsi que du financement total ou partiel des actions prévues par le programme et réalisées par Terres du Lauragais.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 69 votes pour:

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'expérimentation des lignes de covoiturage.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat en faveur du covoiturage dans le cadre du programme CEE « ACOTE ».
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYSES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_233

Objet - Convention pré-opérationnelle commune de Caraman « Centre Bourg » - Périmètre ORT / EPF Occitanie / Communauté de Communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PEIRO	Marielle
ALBERTON	Jean	FERLICOT	Laurent	PERA	Annie
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BENETTI	Mireille	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LASMAN	Daniel	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MALMAISON	Patricia	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	METIFEU	Marc	ZANATTA	Rémy
CESSÉS	Evelyne	MILHES	Marius		
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno		
DARNAUD	Guy	MOUYSET	Maryse		
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RIAL	Guilhem
BARRAU	Valery	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BREIL	Christophe	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
COLOMBIES	Christophe	PALLEJA	Patrick		
FAURE GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel		
FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 7

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 68

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement Public Foncier d'Occitanie modifié par le décret n°2017-836 du 5 mai 2017,

Vu la délibération du 29 juin 2023 de la commune de Caraman approuvant les termes de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)

Vu la délibération DL2023-131 du 4 juillet 2023 relative à l'approbation par la communauté de communes des termes de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) des communes de Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Caraman en date du 21 septembre 2023 se prononçant favorablement sur le projet de convention pré-opérationnelle tripartite en vue d'une opération d'aménagement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain.

Par son action foncière, il contribue à la réalisation de programmes :

- de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ;
- d'activités économiques ;
- de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

La commune de Caraman est inscrite dans le dispositif Petites Villes de Demain et a donc établi un périmètre ORT, mettant ainsi à disposition de nouveaux outils de valorisation et de réhabilitation du patrimoine bâti. Caraman est également signataire d'un contrat Bourg Centre Occitanie visant notamment à développer et diversifier l'offre de logements et accompagner le développement urbain en s'adaptant aux enjeux du changement climatique.

La communauté de communes des Terres du Lauragais en tant que signataire assure un rôle de coordination auprès du chef de projet et se porte garante de la cohérence et de la bonne articulation des opérations menées par rapport au schéma de développement du territoire.

La commune de Caraman par la délibération du 29 juin 2023 a approuvé les termes de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) au sein de laquelle elle a approuvé de conventionner avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie en vue de réaliser une étude avec ledit établissement permettant de définir et de mettre en œuvre des stratégies foncières pour le développement durable du territoire.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention tripartite dite pré-opérationnelle afin :

- de réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- d'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- de mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Cette convention pré-opérationnelle de cinq ans correspond au périmètre de la convention ORT

Elle vise plus particulièrement les projets suivants :

Le long de l'axe principal qui traverse la commune de Caraman, se situe une propriété de caractère sise 52 cours Alsace Lorraine (parcelles AB 72 et AB 73). Cette propriété vacante est composée d'une maison de maître et d'un parc très arboré. L'ensemble de l'îlot est composé d'un linéaire bâti le long de la rue et d'espaces végétalisés en second rang.

La commune souhaite mener une réflexion à l'échelle de l'ilot pour :

- d'une part rénover et reconvertir la maison de maître en équipement public (médiathèque, micro-folie) et éventuellement en logements communaux ;
- d'autre part, pour apporter une offre nouvelle en logements en densifiant l'arrière des parcelles avec l'éventuel aménagement d'un parc public.

Plusieurs scénarios doivent être envisagés pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

La commune souhaite également acquérir un terrain bâti situé 8 rue du Faubourg Lalande (parcelles C 377-378-379-380- 385-386-387) dans le but d'y implanter une résidence senior. Cette résidence autonomie permettrait aux seniors de bénéficier de logements adaptés à leurs capacités, à proximité du centre-bourg. La superficie du terrain rend le projet viable, un travail partenarial entre la commune et l'EPF en amont a en effet permis d'identifier ce potentiel. Un bailleur social est déjà identifié pour réaliser l'opération.

Selon les opportunités, d'autres fonciers ou biens immobiliers pourraient faire l'objet d'une acquisition sur la commune pour la réalisation d'opérations de logements ou mixte.

Dans cette perspective le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est fixé à 900 000€.

L'EPF se laisse la possibilité, si cela s'avère nécessaire, de recourir à un emprunt auprès d'un organisme bancaire après mise en concurrence, d'un montant qui ne pourra être supérieur au 1/3 du montant prévisionnel de l'opération.

Dans ce cas, cet emprunt sera strictement garanti par la commune de Caraman.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

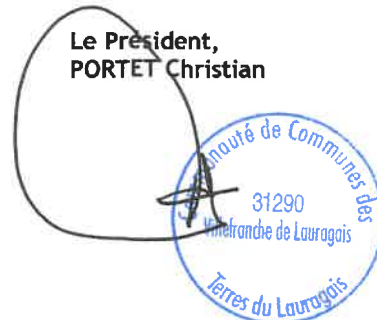
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention pré-opérationnelle relative à la réalisation des opérations d'aménagement entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et la commune de Caraman,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYESSES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_234

Objet - Demande de subvention DRAC - Contrat Territoire Lecture pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PERA	Annie
ALBERTON	Jean	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	NAVARRO	Karine		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	FIGNES	Jean-Claude	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LEBRUN	Guillaume	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 9

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 68

Dans le cadre de la reconduction du Contrat territoire lecture pour trois ans (2024-2026), la Communauté de communes sollicite le soutien financier du ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie) sous réserve d'un nouvel effet levier pour le réseau des 15 bibliothèques et médiathèques municipales du territoire.

En lien avec les orientations du schéma de développement de lecture publique approuvé le 6 juin 2023, et dans l'attente de la signature de la convention co-signée entre l'Etat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la communauté de communes des Terres du Lauragais, les axes pressentis du 2ème Contrat territoire lecture s'articule autour d'une mutualisation renforcée et, nouveauté, de l'élargissement des publics.

La programmation 2024 du Contrat territoire lecture repose sur une démarche transversale et la recherche de passerelles avec les publics notamment concernés par la Convention Territoriale Globale.

Elle vise à développer

- . La qualité des conditions d'accueil du public (mobilier pour usage intérieur et extérieur, rideau de fond de scène ...),
 - . L'offre d'outils d'animation auprès des tout-petits (tapis de lecture, instruments de musique...) et personnes en situation de handicap (malles de jeux spécifiques et de sensibilisation),
 - . Un temps fort pour les 0-5 ans (novembre) en valorisant les animations du réseau et en proposant une programmation mutualisée (spectacles, atelier parentalité...)
- et à renouveler les propositions en lien avec les spécificités du territoire et des missions de développement local des bibliothèques auprès des tout-petits, enfants, adolescents, familles
- . De la culture scientifique,
 - . De l'image en lien avec la thématique des deux manifestations littéraires du territoire (Caramanga, Festival de Bd de Lanta),
 - . Du jeu

La montant de la maquette opérationnelle 2024 s'élève à 33 000 €. L'Etat intervient à hauteur de 50% Les crédits seront versés en fonction de l'évaluation annuelle.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 11			
Mobilier	3 000 €		
Outils d'animation	800 €		
Manifestations littéraires			
ateliers BD /manga/ image animée	6 000 €		
Culture scientifique			
animations	3 500 €	DRAC Occitanie	16 500 €
Temps fort 0-5 ans			
spectacles (novembre)	6 000 €		
Partir en livre			
Concours bookface	500 €		
Jeux			
animation	500 €	Terres du Lauragais	16 500 €
fourniture	500 €		
assurances	500 €		
communication	2 000 €		
TOTAL Chapitre 11	23 300 €		
Chapitre 12			
coordination - 2 mois	8 200 €		
communication	1 500 €		
TOTAL Chapitre 12	9 700 €		
Montant total	33 000 €	Montant total	33 000 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'ADOPTER** la maquette opérationnelle pour l'année 2024
- **De SOLLICITER** une subvention auprès du ministère de la culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du Contrat Territoire Lecture à hauteur de 16 500€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au projet.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GLEYES Lison**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_235

Objet - Demande de renouvellement du classement de l'Office du Tourisme des Terres du Lauragais en catégorie I

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PERA	Annie
ALBERTON	Jean	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc		
CAZENEUVE	Serge	MILHES	Marius		
CESSÉS	Evelyne	MOUYON	Bruno		
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DARNAUD	Guy	NAVARRO	Karine		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	FIGNES	Jean-Claude	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LEBRUN	Guillaume	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAMINADE	Christian	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SAFFON	Sébastien	Procuration à Mme MALMAISON Patricia
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 9

Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 68

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme
Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories - I ou II- suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Les nouveaux critères issus de l'arrêté du 16 avril 2019 publiés au Journal officiel le 15 avril 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019 a pour but d'offrir aux touristes des services plus adaptés à leurs besoins notamment en matière d'offre numérique. Elle permet la réduction du nombre de critères et leur simplification, afin de faciliter la gestion administrative de ces classements.

Les critères sont simplifiés, avec désormais deux catégories, intégrant une plus grande souplesse des horaires d'ouverture, une dématérialisation possible des supports d'information touristique, une meilleure adaptation des langues parlées demandées...

Le choix des thématiques est davantage orienté vers les services rendus aux touristes plutôt que sur l'organisation et la gouvernance interne de la structure. Cette revue des critères permet de réduire la grille précédente, composée de 48 critères, à une grille plus ramassée de 19 critères, traduisant certaines orientations fortes.

Les nouveautés sont :

- L'accueil hors les murs est comptabilisés dans les périodes d'ouvertures
- Les périodes d'ouvertures sont allégés (180j/an en cat II et 240j/an en cat I)
- En cat II, la structure doit avoir à minima 3 ETP dont 1 responsable
- En cat I, la structure doit avoir à minima 5 ETP dont 1 directeur

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de renouvellement de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie I auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne,

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

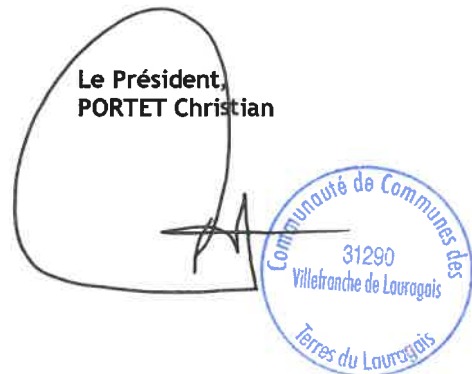
- **De SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne le renouvellement du classement de l'Office du Tourisme de Terres du Lauragais en catégorie I.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYESSES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_236

Objet - Attribution des marchés de traitement des déchets et fourniture de matériels pour les biodéchets - Marché 2023_S_004

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
ALBERTON	Jean	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BRESSOLLES	Pierre	LATCHE	Catherine	STEIMER	John
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	METIFEU	Marc		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno		
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		
DARNAUD	Guy	PEDRERO	Roger		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CAMINADE	Christian	MALMAISON	Patricia	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
COLOMBIES	Christophe	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président rappelle aux membres que, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation en appel d'offres ouvert européen, en application de l'article L.2124-1 du Code de la Commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montants maximums et est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La présente consultation est allotie.

N°	Intitulés lots séparés
1	Traitement des ordures ménagères résiduelles
2	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective
3	Fourniture de matériel de pré-collecte, collecte et traitement des bio déchets
4	Fourniture de matériel pour le compostage

Les marchés 1 et 2 sont passés pour une durée de 12 mois,

Les marchés 3 et 4 sont passés pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 48 mois.

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 11/07/2023 et le profil d'acheteur DEMATIS. La date limite de dépôt des offres était établie au 19/09/2023.

L'objet de cette délibération porte sur l'attribution des lots 1 et 2. Le lot 3 fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance.

Concernant le lot 4, aucune offre n'a été réceptionnée, Il est donc proposé de déclarer ce lot sans suite pour motif d'infructuosité. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2023 et a émis un avis favorable aux propositions d'attribution du rapport d'analyse.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Société VEOLIA PROPLETE Midi Pyrénées pour un montant estimatif annuel de coût de traitement de 1 070 840.00 € HT

Lot 2 : Société TRIFYL pour un montant estimatif annuel de coût de traitement de 365 680.00 € HT

Le lot 3 n'a pas eu d'offre donc il est proposé de le déclarer sans suite pour motif d'infructuosité.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-2,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2124-1 relatif à la procédure formalisé,

Vu le rapport présenté à la Commission d'appel d'offres du 23 novembre 2023,

Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation n° 2023S-004,

Considérant que les offres ont été classées à l'issue d'une analyse effectuée conformément au règlement de consultation publié et qu'elles s'avèrent économiquement les plus avantageuses,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 65 vote pour le lot 1 et à l'unanimité pour le lot 2 :

- D'ATTRIBUER les marchés :

Intitulé du lot	Opérateur économique
Lot 1 Traitement des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA PROPLETE Midi Pyrénées
Lot 2 Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective	TRIFYL
Lot 3 : Fourniture de matériel de pré-collecte, collecte et traitement des bio déchets	Déclarer sans suite pour motif d'infructuosité.

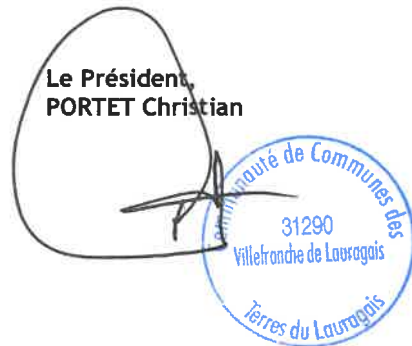
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_237
Objet - Attribution du marché de confection et livraison de repas en liaison froide des
ALSH - Marché 2023_S_003

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FERICOT	Laurent	PORTET	Christian
ALBERTON	Jean	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BRESSOLLES	Pierre	LATCHE	Catherine	STEIMER	John
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	METIFEU	Marc		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno		
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		
DARNAUD	Guy	PEDRERO	Roger		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCROYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CAMINADE	Christian	MALMAISON	Patricia	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
COLOMBIES	Christophe	MIR	Virginie	VERCROYSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 031-200071298-20231128-DL2023_237-DE

S'LO

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Le présent marché est passé pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 36 mois. Le marché débutera à compter du mercredi 10 janvier 2024.

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur la Dépêche du Midi le 21/09/2023 et sur le profil acheteur DEMATIS.

La date limite de dépôt des offres était établie au 24/10/2023 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire SR COLLECTIVITE pour un montant estimatif annuel de 204 700.00 € HT.
(Menu 5 composantes conditionnées en bacs gastronomiques).

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

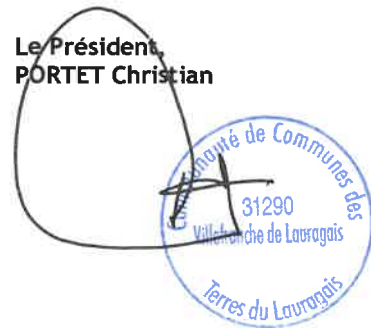
- **D'ATTRIBUER** le marché à la société SR COLLECTIVITÉ pour un montant estimatif de 204 700.00€ HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_238

Objet - Attribution des marchés de service régulier et ponctuel de transport de voyageurs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
ALBERTON	Jean	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BRESSOLLES	Pierre	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	METIFEU	Marc		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno		
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		
DARNAUD	Guy	PEDRERO	Roger		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CAMINADE	Christian	MALMAISON	Patricia	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
COLOMBIES	Christophe	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYES Lison

Nombre de votants : 66

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique. Les présents marchés ont pour objet le transport des enfants et adolescents fréquentant les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les crèches et Maisons d'Accueil Jeunesse (MAJ) et des élus du territoire.

La consultation est allotie en 4 lots :

N° lot	Intitulés des lots
1	Sorties secteur Sud (ALSH et crèches)
2	Sorties secteur Centre et Nord (ALSH et crèches)
3	Séjours
4	Circuits du mercredi tout secteur

Les présents marchés sont passés pour une durée de 12 mois, à compter du 6 janvier 2024, renouvelable 2 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 36 mois (3 ans).

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur la Dépêche du Midi le 21/09/2023 et sur le profil acheteur DEMATIS.

La date limite de dépôt des offres était établie au 24/10/2023 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants par lots :

N° lot	Intitulés des lots	Prestataire
1	Sorties secteur Sud (ALSH et crèches)	TRANSPORT EN LAURAGAIS (TESTE) pour un montant estimatif annuel de 33 837,13 € HT.
2	Sorties secteur Centre et Nord (ALSH et crèches)	TRANSPORT EN LAURAGAIS (TESTE) pour un montant estimatif annuel de 22 100,79 € HT.
3	Séjours	Dans le cadre de l'accord cadre multi attributaires (attribution en cascade), il est proposé de retenir pour le lot 3 les offres de TRANSPORT EN LAURAGAIS (TESTE) pour un montant estimatif annuel de 13 299,69 € HT et d'ALCIS TRANSPORTS pour un montant estimatif annuel de 23 278,11 € HT.
4	Circuits du mercredi tout secteur	TRANSPORT EN LAURAGAIS (TESTE) pour un montant estimatif annuel de 17 818,15 € HT.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'ATTRIBUER** les marchés comme le tableau présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYESE Lison



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_239

Objet - Versement recette participation reste à charge au service du portage de repas au budget du CIAS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt et un novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GLEYSES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
ALBERTON	Jean	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BARTHES	Serge	GUERRA	Olivier	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROUGÉ	Cédric
BIGNON	Christine	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BODIN	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BRESSOLLES	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ZANATTA	Rémy
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYON	Bruno		
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse		
CESSSES	Evelyne	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	PEDRERO	Roger		
DARNAUD	Guy	PEIRO	Mariette		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
MERIC	Pascal	Représente M. CAMINADE Christian
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean-Pierre	FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CAMINADE	Christian	LEBRUN	Guillaume	ROBERT	Anne-Marie
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	SAFFON	Sébastien
COLOMBIES	Christophe	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOULIS-DAYMIER	Marie-Gabrielle	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme OBIS Eliane
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme BIGNON Christine
ESCRICH-FONS	Esther	Procuration à Mme PEIRO Marielle
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MIR	Virginie	Procuration à M. GUERRA Olivier
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémi
SIORAT	Florence	Procuration à M. HEBRARD Gilbert

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 8
 Secrétaire de Séance : Madame GLEYSES Lison

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'analyse du coût des compétences de la collectivité, il a été décidé que les 27 communes du secteur nord participeraient au reste à charge du service du portage de repas par révision libre. L'ensemble des communes se sont positionnées favorablement sur ce point et la commission locale d'évaluation des charges transférée, dans son rapport n°7-2023 a établi la formule de calcul pour évaluer ce reste à charge.

Par délibération n° 2023-182, le conseil de communauté a déterminé pour les communes concernées, le montant à prélever sur les attributions de compensation. Ce montant s'élève à 61 510.75€. Les communes concernées ont également délibéré pour approuver ce montant. Monsieur le président indique qu'il convient de transférer cette somme au budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale puisque les dépenses afférentes au service du portage de repas sont portées par cette entité.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le versement de 61 510.75€ au budget du Centre Intercommunal d'Action sociale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GLEYES Lison



Le Président,
PORTET Christian

